

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

SAM. 15 ET DIM. 16 FÉVIER 2014

N° 17.833

Toujours pas de réponse positive aux 33 salariés de la SIB menacés de perdre leur emploi UN MÉPRIS IGNOBLE ENVERS LES TRAVAILLEURS RÉUNIONNAIS



Une pause dans une réunion de négociations de plusieurs heures. Jocelyn Rivière (à gauche), délégué CGTR, rend compte à ses camarades qui campent depuis jeudi soir devant l'usine.

Depuis deux mois, les travailleurs de la Société Industrielle de Bourbon (SIB) — une entreprise portoise de la Zone industrielle du front de mer, également dénommée Colgate-Palmolive — sont en lutte pour faire respecter leur droit à l'emploi.

En effet, les dirigeants de l'entreprise ont décidé de la fermer, sans demander l'avis des salariés; et cela, alors qu'il n'y a aucune raison de mettre un terme à leurs activités et de prendre une décision aussi injuste. Cela est d'autant plus grave, que la fermeture de la SIB risque effectivement de faire perdre leur emploi à 33 travailleurs réunionnais. D'où leurs tracasseries et leurs soucis mais aussi leur colère et leur détermination à se battre pour défendre leurs droits.

Le soutien de Loulou

Dans le cadre de ce combat, ils ont décidé d'installer jeudi des tentes devant les grilles de leur usine pour exprimer leur soutien à leurs représentants lors des négociations prévues avec les dirigeants parisiens de Colgate-Palmolive ce vendredi matin. Et jeudi soir, les travailleurs ont reçu la visite d'Henri Hippolyte (Loulou), adjoint au maire du Port et conseiller général, candidat tête de liste du PCR aux élections municipales du Port, qui est venu leur faire part de sa solidarité dans ce combat.

Hier matin, lors des négociations avec le futur repreneur de l'entreprise, parmi la Délégation unique du personnel (DUP) et son expert-comptable, il y avait notamment Jocelyn Rivière, délégué CGTR du personnel. Celui-ci a pu faire une sortie de l'entreprise durant quelques minutes en fin d'après-midi pour rencontrer ses camarades et les journalistes.

«La bataille continue»

Il leur a fait part de son mécontentement devant la façon dont se déroulent ces négociations, marquées par «un rejet en bloc» des propositions concrètes des salariés pour sauver cette entreprise, continuer à y fabriquer ses produits péti et préserver leurs emplois. Pour Jocelyn Rivière, «tout est négatif; nous avons proposé de faire de notre entreprise une coopérative car nous voulons continuer à travailler dignement et rester dans notre pays; c'est un refus catégorique; nous sommes sous un rouleau compresseur qui nous écrase et on

nous propose 66 pays pour 19 emplois préservés, en particulier ceux de 5 à 6 cadres et agents de maîtrise qui seraient épargnés». Avant de retourner aux discussions qui devaient se terminer dans la soirée, le responsable syndical a signalé qu'un nouveau rendez-vous était prévu le 21 février prochain avec le repreneur potentiel de la SIB. Et face à ce mépris ignoble dont sont victimes les travailleurs réunionnais, Jocelyn Rivière a rappelé que «la bataille continue» pour faire respecter leurs droits et leur dignité.

Correspondant

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr
EMAIL PUBLICITÉ : pub.tem@orange.fr

Édito

Les billets d'avion toujours plus chers... sauf avec l'A380 à 800 places

Le nouvel arrêté de la préfecture fixant le prix de vente maximum des carburants et du gaz a été publié hier. Il prévoit une légère baisse du gazole, une hausse du sans plomb et une diminution du prix de la bouteille de gaz. Pour aussi importante qu'elle soit (plus de 7%), la baisse du prix de la bonbonne ne compense pas les hausses décidées pour novembre et janvier: fin octobre, le prix était de 21,10 euros, il est aujourd'hui de 22,56 euros.

Ces prix sont les premiers fixés avec l'application du décret "Lurel". C'est l'annonce de ce nouveau mode de calcul des prix qui avait lancé un grand mouvement dans tout l'Outre-mer. Les gérants de stations service estimaient qu'ils allaient être les perdants dans l'affaire. Car si le gouvernement avait pour but de faire baisser les marges des compagnies pétrolières, les gérants de station craignaient que ces dernières se retournent vers les détaillants pour y reprendre ce qu'elles avaient dû céder à l'État.

Le ministre des Outre-mer était présenté comme celui qui résistait aux compagnies pétrolières. Un communiqué signé par 22 parlementaires avait été publié pour conforter cette thèse. Ils appelaient Victorin Lurel à ne plus rien négocier.

Au bout de deux jours de grève, la concertation a été imposée par Paris. C'était un désaveu pour la méthode suivie jusqu'alors. Quant aux 22 parlementaires, leur crédibilité était sérieusement entamée quand au bout de quelques heures de négociations, une solution était trouvée. A compter de ce matin, les Réunionnais vont donc constater les effets concrets du décret Lurel revu et corrigé.

Force est de constater que les évolutions sont bien marginales. On est bien loin d'économies substantielles. Tout ce qui a pu être obtenu, c'est trois centimes de baisse sur le gazole du fait, selon la préfecture, de facteurs extérieurs: baisse de la cotation et diminution du prix du transport.

Ce n'est pas étonnant, car le décret ne remet pas en cause la structure du système. Ce sont toujours les compagnies pétrolières qui dominent le secteur stratégique de l'énergie.

L'évolution des prix n'est pas étonnante, le pétrole est un produit aux ressources limitées, avec une demande de plus en plus forte. Tout ce qui en est tiré coûtera donc toujours plus cher, quelles que soient les lois et règlements d'un Etat.

Cette augmentation constante touchera aussi les compagnies aériennes. Elles répercuteront toujours sur le passager surtout si, comme à La Réunion, une collectivité décide de subventionner les billets d'avion.

Les effets «inflationnistes» de la "continuité territoriale" versée par la Région ne sont pas prêts de s'arrêter. La seule manière de protéger les intérêts du passager, c'est de faire baisser structurellement le prix du billet. Il faut pour cela un nouvel avion. C'est le projet d'A380 à 800 places. Mais dès l'arrivée de Didier Robert à la présidence d'Air Austral, le projet a été bloqué. Pourquoi donc se priver d'un moyen de diminuer la dépense publique?

J.B.

Pour le rassemblement des Réunionnais

L'Alliance pour une assemblée plénière extraordinaire de la Région sur la Décentralisation

Dans un communiqué, l'Alliance annonce qu'elle a demandé au président de la Région Réunion une assemblée extraordinaire sur le thème de la décentralisation.

Les grandes lignes du futur projet de loi seront présentées le 18 février, et le 2 avril il sera en Conseil des ministres.

Le 2 avril prochain, le Conseil des ministres examinera un nouveau projet de loi sur la Décentralisation. Les grandes lignes seront présentées par le Premier ministre à l'Association des Régions de France le 18 février prochain. Ce texte va redéfinir les compétences des Régions et des Départements, va conférer aux Régions de nouvelles prérogatives, notamment dans le domaine réglementaire et il va ouvrir des possibilités d'évolution de l'organisation institutionnelle de la France.

Le projet de loi du gouvernement est pensé et conçu pour les régions métropolitaines. Or, la situation de La Réunion est spécifique. Région monodépartementale, région ultrapériphérique de l'Union européenne, région située dans le sud ouest de l'Océan indien dans un environnement géoéconomique en pleine évolution, la situation de notre île n'est assimilable à aucune autre région de la métropole ou de l'outre mer.

Il est donc essentiel que La Réunion puisse faire entendre sa voix et que ses spécificités soient prises en compte.

Un impact considérable

C'est dans cet esprit que les élus de l'Alliance ont adressé un courrier au président du Conseil régional afin qu'une assemblée plénière soit convoquée et que les élus puissent débattre publiquement de ce dossier et émettre des propositions avant la rédaction définitive du projet de loi.

Certes, des opinions ont déjà été émises par différents acteurs, des travaux ont été réalisés et des Ateliers régionaux de la Décentralisation ont été organisés.

Ce sont autant de contributions qui doivent être versées au débat et nourrir la réflexion. Mais il appartient aux élus d'assumer pleinement leurs responsabilités et

de définir la position de la collectivité régionale.

Après l'adoption de la loi du 17 mai 2013 relative à «l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires», et de la loi du 27 janvier 2014 de «modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles», ce nouveau projet de loi du gouvernement Ayrault complète l'acte III de la Décentralisation. Comme les lois de 1982 et 1983 du gouvernement Mauroy, comme la loi de 2004 du gouvernement Raffarin, ce texte aura un impact considérable sur l'action publique, sur la vie quotidienne de chaque citoyen, et en définitive sur le développement et l'avenir des territoires.

Se rassembler sur une position commune

Toutes les conditions doivent être créées pour que les Réunionnais se rassemblent sur une position commune, correspondant à l'intérêt de la population et du développement de notre île, et que la voix de La Réunion soit entendue et efficacement défendue auprès du gouvernement. C'est le sens de notre proposition formulée auprès du président du Conseil régional de convoquer dans les meilleurs délais une assemblée plénière extraordinaire.

Parlement européen

Le rapport d'initiative sur le RUP de Younous Omarjee adopté

Mardi 11 février, par 31 voix pour et 2 voix contre, les membres de la commission du développement régional (REGI) au Parlement européen ont adopté le rapport d'initiative de Younous Omarjee, député de l'Alliance des Outre-mer au Parlement européen.

Ce rapport entend dépasser les visions actuelles de l'Union européenne et des États membres à l'égard des Régions Ultrapériphériques (RUP). Il demande en substance que les RUP ne bénéficient pas uniquement des fonds de la politique de cohésion, au titre de la solidarité, mais qu'elles s'inscrivent aussi dans les autres politiques et programmes de l'UE (recherche, énergie, culture, éducation, PME, transports, télécommunications, environnement). En effet, force est de constater aujourd'hui que les RUP, du fait de leur éloignement et des autres contraintes qui les caractérisent, ont trop peu élargé dans certains programmes de l'Union.

Par ce nouveau rapport, il s'agit donc de briser l'isolement des RUP et de les aider à surmonter leurs handicaps structurels en les insérant mieux dans les stratégies européennes et en tirant parti de leur capacité de rayonnement européen dans d'au-

tres parties du globe. Il s'agit aussi de rappeler que le soutien de l'Union européenne aux Régions Ultrapériphériques se fera au bénéfice de l'ensemble de l'Union européenne dans la réalisation de ses propres objectifs en termes de croissance, de recherche, d'innovation, de rayonnement et de participation à la résolution des grands défis planétaires.

(...) Selon Younous Omarjee, investir dans les RUP, prendre conscience de leurs apports et de leur place, c'est investir dans le devenir d'une Union européenne à l'avant-garde des défis planétaires.

Le rapport détermine ainsi, politique par politique, des pistes pour mieux combiner les divers fonds et programmes européens afin de mettre en valeur le potentiel des RUP, leurs capacités d'innovation et leurs domaines d'excellence et d'assurer ainsi leur développement durable.

Il propose la création de programmes et d'outils ad-hoc qui permettront aux RUP d'être à la pointe dans des domaines clés des stratégies de l'UE pour 2020, telles que l'espace, l'observation des risques naturels, la recherche marine et l'adaptation aux changements climatiques et de prendre la place et la dimension qui sont les leurs dans l'Union européenne afin que ces nouveaux défis communs puissent être relevés.

«Par ce vote à la quasi-unanimité, je suis ravi de la confiance qui m'est accordée en faveur des RUP au sein de l'ensemble des groupes politiques de la commission REGI au Parlement européen», se félicite Younous Omarjee.

Avec ce rapport le Député européen appelle à un véritable changement dans les politiques européennes dès 2014, afin de donner vie à ces atouts et à cette chance que constituent ces régions pour l'UE. «Il est temps que l'Europe fasse des outre-mers une composante de toutes ses politiques et de ses perspectives intrinsèques de développement», souligne le Député.

Il reste désormais au Parlement européen à adopter le rapport lors de la prochaine session plénière fin février.

Livraison prévue avant 2020

Premières images du futur cœur commerçant de La Possession

La SEMADER, concessionnaire de l'aménagement du Coeur de Ville de La Possession, et l'Immobilière Coeur de Ville (ICV) ont tenu hier une conférence de presse ce vendredi 14 février à 10H à la Maison de projet. Les premières images de la zone commerciale du prochain centre-ville ont été dévoilées.

Le cœur de ville qui se construit est calibré pour répondre aux besoins des 40.000 Possessionnais que comptera le territoire à l'horizon 2022: plus de commerces, d'activités tertiaires, et de logements. Le nouveau centre-ville va en premier lieu répondre aux demandes des 5.000 habitants supplémentaires qui y vivront, mais aussi à l'ensemble de la population de La Possession. L'implantation des bureaux, des équipements publics, favoriseront une fréquentation plus forte en journée: un afflux de consommateurs nouveaux pour le centre-ville.

L'îlot de la centralité s'établit sur 2,2 hectares. Il est situé au cœur de la ville, à un emplacement géographique unique et stratégique qui trouve toute sa pertinence dans le prolongement naturel de l'actuel centre ville formé par la rue Sarda Garriga, qui rejoint le marché forain, puis à terme le futur front de mer aménagé. Le site offre un panorama remarquable sur la mer et la montagne. Il devient l'axe structurant de la ville. Les premières livraisons du cœur commerçant interviendront en 2019. Il s'organise autour d'un mail commercial, d'une largeur de 15m et d'une longueur de

200m, qui s'étend de la place centrale située à l'angle des rues leconte delisle et Sarda Garriga (emplacement de l'actuelle Maison cœur de Ville), pour aboutir sur l'un des futurs groupes scolaires et la nouvelle «esplanade des savoirs» bordant le mail tropical (l'axe piéton qui traverse l'opération du sud au nord). Ce sera une véritable galerie commerciale à ciel ouvert, largement ombragée, en parallèle du chemin des lataniers. Parallèlement au cœur commerçant, d'autres parties du nouveau centre-ville seront lancées. En 2017, une première livraison de logements sociaux est prévue.



Dans le futur centre-ville de La Possession, une galerie commerciale à ciel ouvert.



Vue de la nouvelle mairie.

«Tout le pouvoir aux plénums»

Huit jours de mobilisation en Bosnie

Les manifestations veulent le départ du gouvernement gangré par la corruption, qui ne parvient pas à réduire la pauvreté et le chômage. En dépit d'un essoufflement de la mobilisation, les manifestants tentent de s'organiser.



Manifestation à Zénica.

Selon le correspondant du journal «L'Humanité» à Sarajevo, «le mouvement de révolte s'est politisé pour exiger une remise à plat de l'échafaudage élaboré dans les accords de Dayton». Ces accords partagent la Bosnie-Herzégovine entre la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine (croato-bosnienne) et la République serbe de Bosnie (serbe), ainsi que le déploiement d'une force de paix multinationale.

Rejet des accords de Dayton

Face aux exigences des manifestants, les deux principaux partis, le Parti social-démocrate (SDP) et les nationalistes musulmans du Parti de l'action démocratique (SDA), ont proposé des élections anticipées. Une proposition qui devrait être rejetée par les contestataires, qui dénoncent le système actuel et ses institutions, définies par les accords de Dayton. De nombreux manifestants veulent l'abolition des cantons et des deux entités du pays. La crainte des contestataires est de manifester à visage découvert, surtout à Sarajevo, capitale politique et administrative. 40% des emplois du pays sont dans le secteur public, et pour y accéder, il faut prendre la carte d'un parti. Raison pour laquelle, la foule reste limitée. En attendant, les mani-

festants, pour la plupart sans emploi, tentent de maintenir la pression et souhaitent des «experts qui s'attaquent vraiment aux problèmes, au lieu de ces politiciens qui ne pensent qu'à se remplir les poches», a expliqué Elmira au quotidien «Le Monde». Face aux manifestants, des contre-manifestants ont défilé en criant «Pas de révolution en Republika Srpska!». De son côté, le président de Bosnie-Herzégovine, Milorad Dodik, a déclaré à plusieurs reprises que les manifestations de Sarajevo étaient une «menace?» pour la Republika Srpska. Ce dernier a refusé la mise en place d'élections anticipées.

Au delà du conflit ethnique

La classe politique et notamment Milorad Dodik, ont bâti leurs carrières sur les divisions ethniques. Cette fois-ci, le président espère apaiser la colère sociale en mettant en avant la «menace ? que représenterait pour les Serbes le désir d'une Bosnie unifiée», a expliqué «L'Humanité». Pour le chercheur Vedran Dzihin, «les histoires de haine ethnique font partie de la mythologie de la Bosnie de Dayton, une mythologie soignée par les médias et les intellectuels proches du régime, qui ont tout intérêt au maintien du statu quo». D'ailleurs, selon un sondage de l'institut Valicon, cité par

Le Monde, la majeure partie de la population soutient les protestataires: à 90% dans la Fédération habitée par les Bosniaques et par les Croates, et, plus inattendu, à 80% dans la petite entité serbe, la Republika Srpska. Le risque, selon des observateurs, est que les revendications sociales ne soient détournées par un discours ethnique de la part des politiques. Pour les manifestants, la solution: le plénum, sorte d'assemblée générale représentée par l'ensemble des acteurs de la société. L'idée est partie de la ville de Tuzla, où un slogan a été scandé dans toute le pays: «Tout le pouvoir aux plénums». Nouvelle forme de démocratie, le plénum permettrait aux citoyens de participer à la vie de leurs pays et ainsi contrôler la corruption et améliorer le système de santé. Des centaines de personnes se réunissent chaque soir à 18 heures à la Maison de la paix de cette ville ouvrière de Bosnie centrale pour élaborer une plate-forme de revendications. Le gouvernement du canton de Tuzla a présenté sa démission et a été remplacé par le plénum, reconnu comme l'interlocuteur des autorités et le seul représentant légitime du mouvement, a indiqué le correspondant de L'Humanité.

Libre opinion

L'urgence d'une réforme institutionnelle à La Réunion : scénarios catastrophes et scénarios acceptables

À l'aube de l'Acte III de la décentralisation pour les collectivités territoriales métropolitaines et ultramarines, au moment où la France entre dans une phase qui doit leur permettre d'obtenir des statuts «sur mesure», les cas de la Guyane et de la Martinique sont significatifs. Dans chacun de ces DOM, une collectivité unique doit se substituer, dès 2015, à la région et au département afin de limiter le coût des services publics locaux et permettre à la nouvelle entité d'agir avec une plus grande visibilité. Ces cas méritent-ils d'être suivis à La Réunion, une île perturbée par de graves incidents depuis 2012? En vérité, plusieurs scénarios compatibles avec la Constitution sont concevables. Les voici.

I. Les scénarios catastrophes

Le scénario de l'indépendance est défendu par des groupuscules, à l'instar du Mouvement pour l'Indépendance de La Réunion. Mais ce scénario ne peut être concrétisé qu'à la suite d'un scrutin d'autodétermination des Réunionnais prévu par l'article 53 de la Constitution dans son alinéa 3, ainsi rédigé: «Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées». Ce «scénario apocalyptique» - vrai «scénario Frankenstein» au sens où l'entend notre éminent collègue Mathieu Maisonneuve - aurait peu de chances d'aboutir: il serait massivement rejeté par les Réunionnais qui ne veulent pas jouer à la roulette russe.

Le scénario de l'autonomie consiste à faire passer La Réunion du statut de département d'outre-mer (DOM), soumis au principe de l'identité législative en vertu de l'article 73 de la Constitution, à celui de collectivité d'outre-mer (COM), assujettie au principe de la spécificité législative en vertu de l'article 74. Par la voie référendaire, La Réunion pourrait opter pour un régime d'autonomie renforcée proche de celui attribué à la Polynésie française en 2004. Certes, ce statut reconnaît un «droit à la préférence régionale» en matière d'emploi.

Mais il entraîne la remise en cause des droits acquis. Comme l'ont déjà fait le 10 janvier 2010 les Guyanais et les Martiniquais par la voie référendaire, les Réunionnais rejetteraient ce statut d'autonomie qui est, en réalité, l'anti-chambre de l'indépendance.

Le scénario de l'inertie institutionnelle consiste à ne rien faire au motif que la crise que connaît La Réunion est passagère et que tout devrait spontanément rentrer dans l'ordre dans quelques années. Mais adopter la stratégie de l'autruche, c'est oublier que 180.000 Réunionnais cherchent désespérément du travail, soit 30% environ de la population en âge de travailler. Ne rien faire au plan statutaire alors que la situation ne fait que s'aggraver au fil des ans, c'est programmer l'implosion de La Réunion. Voici le pire des scénarios catastrophes.

II. Les scénarios acceptables

Ces scénarios sont encouragés par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à l'organisation décentralisée de la République, et compatibles avec la loi du 19 mars 1946: ils ne remettent en cause ni les acquis sociaux découlant de la départementalisation, ni le principe de l'identité législative applicable à La Réunion, ni même le statut privilégié de RUP reconnu à La Réunion.

Un premier scénario vise à renforcer les compétences des collectivités territoriales existantes. Ce «scénario de bon père de famille» est proposé par Didier Robert. Le Président UMP du conseil régional de La Réunion ne remet pas en cause l'architecture institutionnelle qui remonte à la loi de décentralisation du 31 décembre 1982. Mais s'il est favorable au maintien de la région et du département, il souhaite néanmoins des pouvoirs accrus pour ces deux collectivités et des moyens financiers correspondants: «Le statu quo me convient, avec un conseil régional et un conseil général, mais ce qu'il faut revoir, c'est le niveau de compétences des uns et des autres». Ce scénario est à prendre au sérieux. Il est en phase

avec l'actualité au moment où le Gouvernement socialiste de Jean-Marc Ayrault envisage une décentralisation adaptée pour les collectivités territoriales avec un réaménagement des compétences dévolues aux conseils régionaux et aux conseils généraux dont l'existence n'est pas remise en cause par la réforme en cours.

Un deuxième scénario consiste à remplacer la région et le département de La Réunion par une collectivité territoriale unique soumise, comme par le passé, au principe de l'identité législative applicable dans les DOM et continuant, par suite, à être régie par l'article 73 de la Constitution mais cumulant en droit toutes les compétences des DOM, institués en 1946, et des régions d'outre-mer (ROM), créées en 1982. Le «scénario de la fusion» est conforme «au bon sens» dans la mesure où la coexistence de deux collectivités territoriales - la région et le département - sur la même aire géographique et concernant le même groupement humain est une aberration institutionnelle inutile et coûteuse.

Mais ce scénario peut encore être amélioré s'il est combiné avec la suppression de l'alinéa 5 de la Constitution qui empêche La Réunion de disposer d'un pouvoir législatif et réglementaire par habilitation, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans des matières stratégiques comme l'emploi des jeunes, les transports ou l'énergie. Cette suppression devient alors un préalable à la création d'une collectivité territoriale unique destinée à se substituer à la région et au département. Dans cette optique, deux propositions de loi constitutionnelle destinées à supprimer l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution ont été déposées au Parlement: la première au Palais du Luxembourg par le sénateur communiste Paul Vergès, le 10 avril 2013, et la seconde au Palais Bourbon par la députée socialiste Ericka Bareigts, dès le lendemain. C'est dire que la réforme institutionnelle est désormais bien engagée.

André Oraison, Professeur des Universités

«La substitution du département et de la région de La Réunion par une collectivité territoriale unique : pourquoi et comment ?»

Cette conférence gratuite publique du professeur André Oraison aura lieu le mercredi 19 février 2014 à 18 heures 15 à l'Espace Leconte de Lisle (Saint-Paul).

Le problème de la création d'une collectivité territoriale unique «se substituant à un département et une région d'outre-mer» se pose avec une acuité particulière à La Réunion où sévit une crise économique et sociale sans précédent. Cette réforme institutionnelle est nécessaire dans la mesure où la coexistence de deux collectivités de plein exercice - la région et le département - sur le même territoire et concernant la même population est inutile et coûteuse. La réforme aurait pour effet de réduire les coûts de fonctionnement des services publics réunionnais tout en permettant à la nouvelle entité d'agir avec une plus grande efficacité en matière économique sans remettre en cause les acquis sociaux découlant de la départementalisation et le

principe de l'identité législative applicable dans les DOM. La réforme ne porterait pas davantage atteinte au statut européen de région ultrapériphérique attribué à La Réunion et aux financements émanant des fonds structurels de Bruxelles. Une collectivité unique serait enfin l'outil le plus approprié pour renforcer l'influence politique de La Réunion auprès du Gouvernement de Paris et son poids économique dans l'océan Indien occidental. La fusion des deux collectivités territoriales qui coexistent depuis le vote de la loi du 31 décembre 1982 dans chacune des régions monodépartementales ultramarines est rendue possible par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003.

De surcroît, cette fusion n'est pas hypothétique puisqu'elle a déjà été réalisée en Guyane et à la Martinique par la loi du 27 juillet 2011 en application de l'alinéa 7 de l'article 73 de la Constitution et chaque fois avec l'accord des populations locales, conformément à l'alinéa 2 de son article 72-4. C'est dire que cette réforme démocratique s'impose aussi à La Réunion. Mais pour être pleinement efficace, elle implique la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution qui empêche La Réunion de disposer d'un pouvoir législatif et réglementaire par habilitation, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans une série de matières comme l'emploi des jeunes, les transports, l'énergie ou l'éducation.

Otè!

Li koné pa lir, li koné pa ékri...

Déza po ékri si lordinatèr, obli pa léspas aprè virgil, poin, i apèl sa an fransé ponktiasyon.

Moin lapré koup mon brans pavoyié, nin pé i di lansan, in boug i pas la ék son kaskèt, li lapré fé son «jogging»; ni fout in konvèrsasyon; li na déza 42 zan; li apèl waro; bon sa in non lé kouran; ni koz; a li li élèv bèf; li vann bann mizilman; in bèf inn tone li vann 4000 éro; li lavé 4, 5 bèf li la fine vann dépi novanm; la sar vann lo dernié po alé voyazé:

«- Ti abit pa somin intèl, an ba laba? Non ti koné intèl?»

- Bin oui ton bèl sèr té marinn mon ti sèr, la sèr aprè moin.

- Ti koné mon bèl sèr lé mor! brilé par lo gaz son propr gazinièr.

Alon war son kaz; nou lé kapab war son garson zan-pièr.»

La nou ariv dovan lo kaz; si lo mir na in non moin la ékri ék la pintir; mi dmann mon kamarad: «ti giny lir sak lé marké si lo mir?»

- non, mi koné pa lir, mi koné pa ékri»

La Rényon é dan tout péi o monn, na zilètré i fé fonksyone lékonomi; alon fé in kont sanm zot; konbiin d moun otourd nou, la pa parti lékol, pouatan, si la pa zot, péi la i marsra pa konm i fo.

Zot na lintélizans plis ké sertin dantro-nou i koné lir; nou obli a zot.

I koné pa lir, i koné pa ékri, mé i koné viv!

«-Zordi fèt lé zamouré; ou lé marié?»

- non, nou viv ansanm konm sa.

- a ou valantin, a él valantine, a la mi prézant a ou ma valantine!»

Koné pa lir, koné pa ékri, mé i koné la vi!